



ASDI

Association de Sherbrooke
pour la déficience intellectuelle inc.

Sherbrooke, le 30 octobre 2020

Annulation des activités en présentiel pour les membres de l'ASDI jusqu'à la fin décembre 2020

Chers membres,

Le conseil d'administration de l'ASDI s'est retrouvé devant une décision très difficile à prendre, soit de ne pas offrir d'activités avec des rencontres physiques dans les différents locaux de nos partenaires, et ce jusqu'à la fin décembre 2020.

Tout le monde comprend présentement jusqu'à quel point nos programmes d'activités adaptés sont essentiels pour nos membres et leurs familles. Mais, présentement, nous ne pouvons répondre à ce besoin d'accomplissement et de socialisation parce qu'il va à contresens des mesures à prendre pour contrecarrer la propagation d'un virus qui pourrait affecter votre santé. Notre gouvernement nous incite à prendre des mesures très pointues pour nous protéger et les exigences sont très imposantes si nous organisons des activités. Elles demandent beaucoup de ressources humaines et financières pour maintenir nos activités habituelles et beaucoup de rigueur dans l'organisation et les ententes avec nos partenaires.

Nous avons donc choisi de lâcher prise dans notre détermination à vouloir vous offrir les activités que vous aimez tant. Dans un esprit large d'action communautaire, nous nous sommes rangés derrière la volonté du Gouvernement afin d'éviter au maximum tout contact entre nos membres pour enrayer le plus tôt possible l'élan de propagation qui se pointe actuellement.

En attendant, vous pouvez vous référer à notre équipe de travail afin de vous soutenir durant cette période et nous espérons tous ensemble que les conditions seront plus favorables au début janvier, et pour ma part, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Jasmin Audet
Président du conseil d'administration

p. j. Extrait de la résolution du conseil d'administration



ASDI

Association de Sherbrooke
pour la déficience intellectuelle inc.

Extrait de résolution du conseil d'administration tenue le 27 octobre 2020 :

Le conseil d'administration de l'ASDI s'est réuni en visioconférence le 27 octobre 2020 et a analysé la situation dans le but de décider si nous reprenions ou pas les activités adaptées pour les membres. Plusieurs facteurs ont été considérés dont les orientations gouvernementales reliées à la propagation du virus, la santé mentale de nos membres, la capacité de maintenir les activités jusqu'à la mi-décembre, l'équilibre budgétaire à atteindre et bien sûr les exigences imposées à notre équipe de travail. Tout ceci en considérant que nous avons bien été informés de toutes les doléances de nos membres relativement à l'annulation des activités pour le mois d'octobre. Alors :

- Considérant qu'actuellement la situation au Québec comme en Estrie demeure fragile;
- Considérant la vulnérabilité de nos membres au niveau santé et que nous entrons dans une période plus intense de rhume, grippe et autres qui occasionneront assurément plusieurs absences aux activités;
- Considérant les coûts importants et la complexité du travail pour organiser les activités dans ce contexte (mesures sanitaires, limites d'organisations, ententes des partenaires pour les locaux et le transport des membres et autres);
- Considérant que nous n'avons pas actuellement de garantie ni de réponse aux mesures de soutien budgétaires gouvernementales pour assurer l'équilibre budgétaire de notre organisme;

Nous avons résolu de ne pas relancer les activités adaptées avant janvier 2021, si la situation s'y prête à ce moment. D'ici là, l'équipe de travail mettra toutes en œuvre afin de soutenir nos membres et leurs familles et de trouver de nouvelles alternatives pour répondre à leurs besoins.

De plus, l'équipe de travail préparera trois scénarios possibles de reprises des activités selon que nous soyons en zone rouge, orange ou jaune en janvier 2021. Ceci, afin d'établir des conditions et des protocoles clairs pour soutenir l'organisation des activités adaptées pour nos membres et de garantir une certaine régularité dans notre offre de service en fonction des ressources dont on dispose.

Proposé par Sylvie Lacharité, secondé par Bruno Paradis

Adopté à l'unanimité par le conseil d'administration